

RÈGLEMENT NO. 2558

**RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA GRILLE
TARIFAIRE POUR LES ACTIVITÉS
CULTURELLES, SPORTIVES ET
RÉCREATIVES POUR L'AUTOMNE 2020
ET L'HIVER 2021**

À une séance ordinaire du conseil municipal de Côte Saint-Luc, tenue à l'hôtel de ville, 5801, boulevard Cavendish, le lundi 5 octobre, 2019 à 20h laquelle étaient présents :

Le Maire Mitchell Brownstein, B. Comm., B.D.C., L.L.B

Le conseiller Sidney Benizri

La conseillère Dida Berku, B.D.C.

Le conseiller Mike Cohen, B.A.

Le conseiller Steven Erdelyi, B.Sc., B.Ed.

Le conseiller Oren Sebag, B.Sc. RN MBA

Le conseiller Mitch Kujavsky, B. Comm.

Le conseiller David Tordjman, ing.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS

M^{me} Tanya Abramovitch, directrice générale

M^{me} Nadia Di Furia, directrice générale associée

M^e Jonathan Shecter, co-directeur général associé, directeur des services juridiques et greffier

M^e Jason Prévost, assistant-greffier agissant à titre de secrétaire de réunion

ARTICLE 1

Les tarifs et les amendes établis par le présent règlement, et plus amplement décrits à l'Annexe A pour faire partie intégrante du règlement susmentionné, sont perçus pour les activités culturelles, sportives et récréatives organisées par le service des loisirs et des parcs.

ARTICLE 2

Sauf indication contraire, les taxes t.p.s. et t.v.q. quand applicables, sont comprises pour tous les prix mentionnés à l'annexe A.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

MITCHELL BROWNSTEIN
MAIRE

JASON PRÉVOST
ASSISTANT-GREFFIER

ORIGINAL

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CÔTE SAINT-LUC

RÈGLEMENT No. 2558

**RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA GRILLE
TARIFAIRE POUR LES ACTIVITÉS
CULTURELLES, SPORTIVES ET
RÉCRÉATIVES POUR L'AUTOMNE 2020 ET
L'HIVER 2021**

ADOPTÉ LE : _____

EN VIGUEUR LE : _____

ORIGINAL